

Sommaire

Fonctionnaires

Les enseignants en grève à compter du 10 mars

Le Quotidien d'Abidjan - vendredi 06 mars 2020

Des enseignants prennent une importante décision

Soir Info - vendredi 06 mars 2020

Politique

Alassane Ouattara fait son bilan et ouvre la voie de l'avenir

Fraternité Matin - vendredi 06 mars 2020

“ Le débat sur la perte des valeurs doit s'ouvrir, il y va du devenir de notre pays ”

Fraternité Matin - vendredi 06 mars 2020

Le parti dénonce une manipulation intolérable

Aujourd'hui - vendredi 06 mars 2020

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / La Coordination nationale des enseignants du supérieur et des chercheurs de Côte d'Ivoire (CNEC) annonce 72 heures de «campus mort» à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (publique) du 10 au 12 mars 2020 pour dénoncer des conditions de vie et de travail.

Les enseignants en grève à compter du 10 mars

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Les enseignants décident de tout mélanger

La Coordination nationale des enseignants du supérieur et des chercheurs de Côte d'Ivoire (CNEC) annonce 72 heures de «campus mort» à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (publique) du 10 au 12 mars 2020 pour dénoncer des conditions de vie et de travail. « Ce vendredi 28 février, nous nous sommes réunis encore pour décider d'un préavis de grève, pour cette fois-ci 72 heures allant du 10 au 12 mars 2020 inclus, c'est-à-dire mardi, mercredi et jeudi prochains », a déclaré face à la presse Johnson Kouassi Zamina, le secrétaire général de la CNEC. « Nous pensons que les problèmes n'ont pas évolué et sont restés les mêmes, plus ou moins, parce que la première grève (campus mort) qu'on devait faire pour 48 heures avait pour objectif de résoudre les mauvaises orientations et mauvais traitements des réclamations des bacheliers 2019 », a dit M. Zamina. En outre, soulignera-t-il, il y a un « refus arbitraire » du président de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan pour la signature des dossiers du CAMES 2020, le problème de rétablissement des salaires de 14 enseignants chercheurs dont les ponctions de salaires et primes de recherche. La CNEC dénonce également « les sanctions arbitraires des 16 enseignants à l'École normale supérieure, puis les violations des textes législatifs et réglementaires, des libertés syndicales dans les universités, centres de recherche, grandes écoles et instituts ». Suite à une rencontre avec le ministre de tutelle, et « n'ayant pas de retour, le bureau s'est réuni et a décidé un arrêt de travail de trois jours et sera reconductible si le ministre et le gouvernement n'ont pas réagi », a fait savoir M. Zamina. Selon M. N'Guessan Kouamé, qui a animé la conférence avec M. Zamina, a indiqué que les points saillants mis au chapitre des débats sont la signature des dossiers pour le CAMES, les mauvaises orientations des bacheliers et les violations des libertés syndicales. Le Bureau exécutif de la CNEC avait décrété début février deux jours de « campus mort avec arrêt de toutes les activités académiques et pédagogiques les mercredis 05 et jeudi 6 février 2020 pour protester des « violations de libertés syndicales ».



GEL ET SUSPENSION DE SALAIRE DE 2019 ET 2020

Des enseignants prennent une importante décision

" (...) Le directoire de la Cosefci (ndlr, Coalition secteur Education/Formation de Côte d'Ivoire) convoque les bureaux nationaux des syndicats, les responsables locaux de la Cosefci et tous les enseignants de Côte d'Ivoire à une grande assemblée générale, le samedi 4 avril 2020, à Abidjan, afin de dégager les perspectives relatives à la lutte. NB : Les listes des victimes de gel de février 2019, de la suspension de mai 2019, de janvier 2020 et de février 2020 sont attendues dans l'urgence". C'est que la dizaine de syndicats membres de la Cosefci a décidé, le mercredi 4 mars 2020, au terme d'une séance de travail, selon un communiqué signé de son porte-parole, Ako Nomel et dont copie nous est parvenue, le jeudi 5 mars 2020. Bien avant, le directoire de la Cosefci, a exprimé son soutien aux enfants et aux parents qui souffrent de la suspension des salaires de leurs pères et mères de familles en raison de leur engagement syndical. Pour ce directoire, cela ne devrait pas être le cas dans un Etat supposé "Etat de droit". "Cette situation, qui n'honore pas la Côte d'Ivoire, traduit ainsi un grave recul des libertés collectives garanties par la constitution ivoirienne et le statut général de la fonction publique aux fonctionnaires et agents de l'Etat. Le Directoire de la Cosefci appelle le ministère de l'Education nationale à œuvrer pour l'apaisement de l'école en rétablissant les salaires abusivement retenus et en évitant tout acte susceptible de cristalliser davantage les tensions sociales", souligne notre source.

DOMINIQUE FADEGNON



Premier discours devant le Congrès / Faisant l'état de la nation à Yamoussoukro, le chef de l'État a pris l'opinion de cours sur sa volonté de ne pas briquer un autre mandat.

Alassane Ouattara fait son bilan et ouvre la voie de l'avenir

Alassane Ouattara devant le Congrès, hier

“ J'ai décidé

de ne pas être candidat à la présidentielle 2020 ”

■ Une journée historique pleine d'émotion

■ L'hommage d'Amadou Soumahoro au Chef de l'État



PHOTO: PRESIDENCE

■ Révision de la Constitution : **Les trois grandes réformes proposées**



■ Kobenan Kouassi Adjoumani :

“ C'est un véritable séisme politique ”



■ Pascal Affi N'Guessan :

“ Il faut saluer cela comme une position historique ”

Faisant l'état de la nation à Yamoussoukro, le chef de l'État a pris l'opinion de cours sur sa volonté de ne pas briquer un autre mandat.

- Madame la Première Dame ;

- Monsieur le vice-Président de la République ;

- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

- Monsieur le Président du Sénat ;

- Madame et Messieurs les Présidents d'Institutions ;

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense ;

- Mesdames et Messieurs les Ministres ;

- Mesdames et Messieurs les Secrétaires d'Etat ;

- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Membres du Corps diplomatique accrédités en Côte d'Ivoire ;

- Honorables Députés ;

- Vénérables Sénateurs ;

- Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Officiers Supérieurs ;

- Mesdames et messieurs les membres du corps préfectoral ;

- Majestés, honorables Chefs traditionnels et guides religieux ;

- Mesdames et Messieurs les Représentants du Patronat ;

- Mesdames, messieurs ;

- Chers jeunes, chers amis, chers frères, chères sœurs : Je voudrais, pour commencer, vous adresser mes très vifs remerciements pour votre présence, à Yamoussoukro, à l'occasion de cette réunion du Parlement réuni en Congrès, la toute première dans l'histoire de la Côte d'Ivoire.

Honorables Députés, Vénérables Sénateurs, Mes chers compatriotes, Je suis particulièrement heureux de me retrouver, ici, à Yamoussoukro, devant le Parlement, réuni en Congrès. C'est un jour historique pour notre pays car pour la première fois, les deux chambres de notre Parlement se réunissent avec l'Exécutif. Je voudrais, tout d'abord, vous adresser mes vifs remerciements pour l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé. Je voudrais aussi vous dire ma grande fierté d'être devant vous, les élus et représentants du peuple souverain de Côte d'Ivoire, dans toute sa diversité, pour dresser l'Etat de la Nation et vous parler de l'avenir de notre cher pays, la Côte d'Ivoire. Honorables Députés, Vénérables Sénateurs, Cela fait neuf ans que je préside aux destinées de notre beau pays. Au moment où je briguais la magistrature suprême en 2010, je n'avais jamais imaginé accéder au pouvoir dans les conditions que nous avons connues: une grave crise post-électorale, un pays en lambeaux, un tissu social déchiré, une situation sécuritaire précaire, des infrastructures totalement dégradées. Aussi, dès mon investiture en mai 2011, nous avons dû faire face aux urgences de la sortie de crise. Nous avons, tout d'abord, rétabli la paix et la sécurité. Nous avons redéployé l'administration, sur toute l'étendue du territoire national. Nous avons remis la Côte d'Ivoire au travail et apporté des solutions immédiates aux urgences sociales. Nous avons aussi installé la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), qui a œuvré pour nous permettre de



Le Chef de l'État à la tribune du Parlement. (PHOTO : BOSSON HONORÉ)

comprendre les causes de la crise et en tirer les leçons pour l'avenir de notre pays. Nous avons identifié et indemnisé la grande majorité des victimes de la crise post-électorale grâce aux actions de la Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes (CONARIV) et du Ministère en charge de la Solidarité. Nous avons procédé à une réforme profonde du secteur de la sécurité, qui a permis d'améliorer de façon significative l'indice de sécurité grâce à des forces plus professionnelles, mieux formées et bien équipées. En dépit de tous ces efforts, notre pays subissait encore, jusqu'en 2013-2014, des tentatives de déstabilisation à travers des attaques de commissariats, de postes de gendarmerie et de camps militaires. Nous avons réussi à éradiquer ces attaques. Nous avons ramené la paix et la sécurité à nos concitoyens et préservé les Institutions de la République. Pour la réconciliation, nous sommes allés encore plus loin, en amnistiant les prisonniers civils de la crise post-électorale ; en favorisant le retour de nos compatriotes réfugiés dans les pays voisins, dont la grande majorité est rentrée ; en facilitant la réintégration, dans l'administration, de ceux qui étaient des fonctionnaires. Toutes ces actions, nous l'avons fait pour la paix et la réconciliation ! Pour la stabilité de la Côte d'Ivoire, nous avons doté notre pays de nouvelles Institutions telles que la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels pour la valorisation de nos us et coutumes, la promotion de la cohésion sociale et le règlement non juridictionnel des conflits dans les villages et entre les communautés ; le Sénat pour renforcer le contrôle législatif de l'action du Gouvernement et servir de levier dans le développement de nos localités. Honorables Députés, Vénérables Sénateurs, En 2010, mon programme était chiffré et ambitieux. Malgré la situation que nous avons trouvée en 2011, je n'ai pas perdu de vue les engagements que j'avais pris devant mes compatriotes. Ainsi, en 2010, j'avais pris l'engagement de renforcer l'accès à l'eau potable et à l'électricité. Aujourd'hui, grâce à nos efforts, près de 80% des populations ont accès à l'eau potable dans nos villes et dans nos villages contre 55% en 2011. Pour l'électricité, tous les villages de plus de 500 habitants seront électrifiés d'ici la fin de cette année 2020 ; le taux de couverture, qui était de 69% en 2019 sera de 80% en 2020, contre 33% en 2011. Ainsi, le nombre d'abonnés à l'électricité est passé de 1 à 2,4 millions de 2011 à 2019. En 2010, j'avais pris l'engagement de construire et de réhabiliter 5 hôpitaux et 100 centres de santé. Nous avons construit 10 hôpitaux généraux. Nous avons réhabilité 22 Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), 78 hôpitaux Généraux et 233 centres de santé urbains et ruraux. Nous avons doté la Côte d'Ivoire de Centres Spécialisés offrant des plateaux techniques uniques dans

la sous-région. Il s'agit, notamment, du Centre National de Radiothérapie, pour le traitement des cancers et de l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville. Le taux d'accès aux services de santé est ainsi passé de 44% en 2012 à 69% en 2019. En 2010, j'avais pris l'engagement de procéder à la réhabilitation de 30.000 km de routes. Ce sont 40.000 km de routes et de pistes rurales qui ont été réhabilitées en 8 ans. De plus, nous avons construit 22 ponts, bitumés 545 kilomètres de routes neuves interurbaines, 115 kilomètres d'autoroutes et 245 kilomètres de voiries. Nous avons doté la Côte d'Ivoire d'infrastructures modernes, qui changent le visage de nos villes et nos villages, et améliorent le quotidien de nos concitoyens. En 2010, j'avais promis 5 universités. A ce jour, sept universités sont fonctionnelles. Il s'agit des universités de Cocody, d'Abobo-Adjamé et de Bouaké qui ont été réhabilitées ; des Unités de Recherches et d'Enseignement Supérieures (URES) de Daloa et de Korhogo qui ont été transformées en universités ; de l'université de Man et de l'université virtuelle d'Abidjan qui ont été ouvertes. Les universités de San Pedro et de Bondoukou sont en construction. Les travaux de la ville universitaire d'Adiaké et de l'université d'Odiénné seront lancés cette année. Enfin, les procédures sont en cours pour la nouvelle université à Abengourou. J'avais promis l'école gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans. Par la loi du 17 septembre 2015, l'école est désormais obligatoire en Côte d'Ivoire pour les enfants de 6 à 16 ans. Ainsi près de deux millions de jeunes ivoiriens seront préservés de l'analphabétisme et du travail des enfants. De plus, l'Etat a accompagné cette mesure par la gratuité totale et la distribution de kits scolaires jusqu'à la fin du primaire ainsi que la construction de 33 698 salles de classes du primaire et de 277 collèges et lycées, entre 2011 et 2019, sur toute l'étendue du territoire. En 2010, j'avais promis 1 million d'emplois. Nous avons créé près de 3 millions d'emplois entre 2011 et 2019 et financé de nombreux projets pour les jeunes. En 2010, j'avais promis des frais d'accouchement gratuits. Aujourd'hui, les femmes de Côte d'Ivoire bénéficient gracieusement de kits d'accouchement et de césarienne à travers les centres de santé du pays. J'avais promis de faire financer 500 000 projets de femmes. Grâce au Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), ce sont 215 000 femmes qui ont bénéficié du financement de leurs projets et plus de 100 000 femmes ont reçu les financements des ministères compétents. J'avais promis la couverture maladie universelle (CMU). Elle est opérationnelle depuis le 1er octobre 2019 et près de 3 millions de personnes ont été enrôlées. J'avais promis un revenu minimum garanti aux producteurs. Aujourd'hui, nos parents paysans bénéficient d'une meilleure rétribution pour leur labeur grâce à notre décision de leur garantir au moins 60% des prix de nos produits de base sur les marchés internationaux. Sur la période 2011-2019, les revenus distribués aux paysans s'élevaient à 21 177 milliards de F CFA pour les cultures de rentes et à 23 000 milliards de F CFA pour les cultures vivrières. J'avais promis une hausse du pouvoir d'achat des Ivoiriens ; les salaires des fonctionnaires, bloqués depuis 25 ans, ont été débloqués et le SMIG a pratiquement doublé. J'avais promis d'œuvrer pour plus de justice sociale dans notre pays afin que les plus défavorisés aient autant de chance de réussir que les autres. Aujourd'hui, le taux de pauvreté est passé de 51% en 2011 à environ 37% en 2018 ; il sera d'environ 35% à fin 2020. Ainsi, près de 1,6 million d'Ivoiriens sont sortis de la pauvreté grâce aux dépenses pro pauvres, au programme social du Gouvernement et aux filets sociaux. Mes chers compatriotes, ce sont-là une partie de nos résultats ! Grâce aux efforts de nos concitoyens et à une bonne politique économique, la Côte d'Ivoire connaît, aujourd'hui, l'une des



Sénateurs et députés ont tenu à être tous témoins du discours du Chef de l'Etat.

plus fortes croissances économiques en Afrique et dans le monde. Notre pays a retrouvé sa fierté et sa place dans le concert des Nations. Ainsi, après 26 ans d'absence, nous avons siégé en 2018 et 2019 au Conseil de Sécurité des Nations Unies dont nous avons assuré la Présidence en décembre 2018. Nous assumons avec responsabilité notre leadership dans la sous-région et notre pays rayonne grâce aux performances enregistrées aux niveaux agricole, économique, diplomatique, sportif et culturel. Je n'ai certainement pas tout réussi mais les résultats sont là ; ils sont appréciés par la grande majorité des Ivoiriens. J'ai donné le meilleur de moi-même, pour mes compatriotes ; parce que j'aime mon pays. J'ai donné le meilleur de moi-même parce que nos compatriotes m'ont fait confiance en 2010 et aussi en 2015, en me confiant les destinées de notre beau pays. Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur le Président du Sénat, Honorables Députés, Vénérables Sénateurs, Le 08 novembre 2016, les Ivoiriens ont adopté, par référendum, à 93,42%, une nouvelle Constitution, la Constitution de la IIIe République. Parce que la loi fondamentale ivoirienne a été, dans un passé récent, à l'origine des nombreuses crises qu'a connues notre pays, il s'agissait, à travers cette nouvelle constitution plus moderne de tenir compte de l'évolution de notre société et de nos traditions, en renforçant les Institutions de la République, en respectant les engagements internationaux souscrits par l'Etat de Côte d'Ivoire afin de consolider la paix et la stabilité politique dans notre pays. Ainsi, cette Constitution affirme notre attachement à la légalité constitutionnelle et aux Institutions démocratiques ainsi qu'à la promotion de la bonne gouvernance. Elle préserve et renforce l'Etat de droit, les droits, les libertés et les devoirs, en proclamant, notamment, le droit de toute personne à un libre et égal accès à la Justice, en rendant l'école obligatoire ou encore en interdisant le travail des enfants. Elle garantit le droit d'opposition démocratique, protège les personnes en situation de handicap, promeut les droits politiques de la femme et institue la parité entre les hommes et les femmes. La protection de la jeunesse contre toutes les formes d'exploitation et d'abandon ainsi que l'aide à l'insertion des jeunes dans la vie active sont également réaffirmées. Au plan institutionnel, la création d'un poste de Vice-Président de la République et l'instauration du Sénat contribuent respectivement au renforcement de l'efficacité du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Avec l'institution de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels et l'élargissement du champ de compétence du Conseil économique et social, devenu Conseil économique, social, environnemental et culturel, la gouvernance dans notre pays prend désormais en compte nos us et coutumes et s'étend aux questions environnementales et culturelles. Trois années après l'adoption de la Constitution de la IIIe République et la mise en place des Institutions

qu'elle a prévues, je viens vous soumettre, aujourd'hui, conformément à l'article 177 de la Constitution, la réforme constitutionnelle que j'ai annoncée depuis quelques mois. Je voudrais rappeler que la révision de la Constitution relève d'une procédure normale, prévue par la Constitution elle-même. Il est vrai que les révisions constitutionnelles suscitent méfiance et suspicions, car l'histoire récente de notre pays et celle de bien d'autres ont montré qu'elles ont souvent servi de prétexte pour pérenniser un pouvoir ou pour exclure des adversaires politiques du jeu électoral. Je veux vous rassurer : le projet de révision de la Constitution que je vous soumettrai ne s'inscrit nullement dans cette optique. Cependant, Il est apparu nécessaire d'initier quelques adaptations dans la Constitution de la IIIe République, dans le souci d'améliorer cette Constitution et de pérenniser un modèle de fonctionnement de l'Exécutif qui a démontré son succès et son efficacité. Il s'agit également de procéder, comme l'ont préconisé d'éminents juristes, notamment le Président du Comité d'Experts chargé de la rédaction de l'Avant-projet de Constitution, à des aménagements techniques pour assurer un meilleur fonctionnement des Institutions. Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur le Président du Sénat, Honorables Députés, Vénérables Sénateurs, La première modification importante est relative au Statut du Vice-Président de la République. En effet, au regard de notre expérience actuelle, je propose, au lieu d'un ticket, que le Vice-Président de la République soit nommé, par le Président de la République, avec l'accord du Parlement, comme c'est le cas présentement. Avec la Constitution du 08 novembre 2016, qui a vu la nomination de Monsieur Daniel Kablan DUNCAN à la fonction de Vice-Président de la République, avec l'accord du Parlement, le couple Président de la République - Vice-Président de la République a fonctionné de manière efficace et harmonieuse ; ce qui a permis une collaboration étroite et efficace au sommet de l'Exécutif. C'est donc l'expérience heureuse d'un Vice-Président de la République nommé, après l'élection du Président de la République, que je voudrais proposer de pérenniser par la modification de l'article 55. Cette modification induit celle des articles 56, 57, 59, 62, 78 et 79. La deuxième réforme importante concerne le pouvoir législatif avec la modification de l'article 90. Elle est relative à la continuité parlementaire. Ainsi, en cas d'impossibilité d'organiser des élections parlementaires dans les délais prescrits par la Constitution, il est proposé que le Parlement demeure en fonction jusqu'à l'organisation des prochaines élections. La troisième réforme majeure que je propose a trait à l'organisation judiciaire. Elle vise à consacrer la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat comme des Institutions de la République, au même titre que la Cour des Comptes. Ainsi, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des comptes deviennent les trois Institutions juridictionnelles représentatives du pouvoir judiciaire. Cette réforme qui a pour conséquence la disparition de la Cour suprême répond au souci d'une rationalisation institutionnelle en vue d'un meilleur fonctionnement des Institutions judiciaires. La modification proposée porte en conséquence sur les articles 143, 144, 146 et le Chapitre IV du titre IX. Elle implique la modification de l'article 160. Les autres réformes envisagées, suite aux observations formulées par le Comité d'experts, consistent en l'aménagement, au redressement d'omissions ou à la reformulation de certaines dispositions. Elles concernent les articles 74, 90, 94, 101, 109, 134, 137, 177 et 182. Le contenu de ces aménagements sera détaillé dans l'Exposé des motifs du projet de loi portant révision de la Constitution. Honorables Députés, Vénérables Sénateurs, Mes chers compatriotes, Je



Tous les dignitaires de la République ont effectué le déplacement de Yamoussoukro.

voudrais à présent vous parler d'avenir. De l'avenir de notre chère Côte d'Ivoire. Comme je l'indiquais tout à l'heure, la Côte d'Ivoire se porte bien ! La Côte d'Ivoire a renoué avec la paix. Malgré les incertitudes liées aux mutineries de 2017, nous avons réussi à consolider la sécurité des Ivoiriens et la stabilité de notre pays. Nos forces de défense et de sécurité sont républicaines et professionnelles. La Côte d'Ivoire a démontré une performance exceptionnelle en matière économique. Notre pays est désormais sur les rails et continue d'avancer, à pas résolu, vers l'émergence. La Côte d'Ivoire rayonne et assume son leadership dans la sous-région. Nous avons amorcé, avec responsabilité et prudence, la réforme du franc CFA, dans le cadre de la mise en place de l'ECO par la CEDEAO. Nous poursuivons, en étroite collaboration avec nos voisins et avec la communauté internationale, une lutte acharnée contre le terrorisme qui sévit dans notre sous-région et dans le monde. Mes Chers compatriotes, je suis fier de toutes ces belles performances que nous avons accomplies ensemble, tout au long de ces neuf dernières années. Ces résultats sont conformes aux engagements que j'avais pris, devant mes compatriotes, au moment où je briguais la magistrature suprême. Comme vous le savez, tout au long de ma carrière et durant les deux mandats que vous m'avez confiés à la tête de notre beau pays, j'ai toujours accordé une importance toute particulière au respect de mes engagements. Dans le même esprit, j'avais, à plusieurs occasions, indiqué, au moment de l'adoption de la Constitution de la III^e République en 2016, que je ne souhaitais pas me représenter à un nouveau mandat présidentiel. En conséquence, je voudrais, vous annoncer solennellement, que j'ai décidé de ne pas être candidat à l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 et de transférer le pouvoir à une jeune génération. Cette décision est donc conforme à ce que j'ai toujours dit, à savoir, qu'il faut laisser la place à une jeune génération, en qui nous devons faire confiance; des jeunes ivoiriens honnêtes, compétents et expérimentés, qui ont appris à nos côtés, comme nous l'avons fait aux côtés du Père de la Nation, le Président Félix Houphouët-Boigny. Par cet acte, je veux donner la possibilité à des ivoiriens plus jeunes de poursuivre l'œuvre de modernisation de notre pays et de conduire la destinée de notre Nation, avec toute l'énergie nécessaire. Je veux aussi assurer les conditions d'une passation du pouvoir d'un Président démocratiquement élu à un autre, pour la première fois dans l'histoire de notre pays. Bien évidemment, je resterai disponible pour apporter ma contribution, par mes conseils et mes relations. Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur le Président du Sénat, Honorables Députés, Vénérables Sénateurs, je voudrais, pour terminer, vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre importante contribution dans la bonne marche de notre pays. Je remercie tous mes concitoyens qui m'ont élu à deux reprises et qui m'ont accordé leur confiance, durant toutes ces années. Cette mission a été exaltante et cela a été un honneur et une grande fierté pour moi, de servir mon pays au plus haut

niveau. A tous, je veux dire que notre beau pays, la Côte d'Ivoire, est appelé à un grand destin : celui d'être un modèle en Afrique et dans le monde. C'est une promesse forte de nos devanciers. C'est un idéal que nous devons porter, ensemble, pour bâtir une Nation forte, unie et prospère.

Vive la République !

Vive la Côte d'Ivoire !

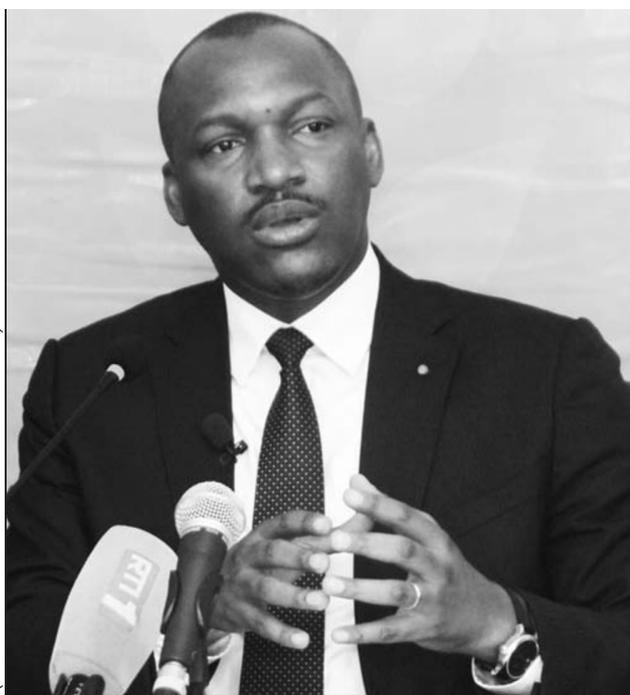
Que Dieu bénisse notre cher pays.

Je vous remercie.



Mamadou Touré / Dans cette 2e partie, le ministre évoque les actions du gouvernement pour la promotion de la jeunesse

“ Le débat sur la perte des valeurs doit s'ouvrir, il y va du devenir de notre pays ”



(PHOTO : SEBASTIEN KOUASSI)

Promotion de la jeunesse Les attributions de notre ministère sont claires. La politique de promotion de la jeunesse s'articule autour de quelques points essentiels. Nous avons déjà l'encadrement des associations de jeunes. Ce qui participe déjà à leur promotion. Leur encadrement, c'est tout ce que je viens de dire. Faire en sorte que ces associations puissent fonctionner normalement, que la démocratie en vigueur en leur sein marche bien et permette leur participation au processus de prise de décision. C'est en cela que l'un des premiers actes que j'ai posés à mon arrivée à la tête de ce département, c'est de faire en sorte que les jeunes siègent au comité d'orientation de l'Agence Emploi Jeune. Parce qu'il me paraît incohérent que nous ayons une structure nationale en charge de l'insertion des jeunes et que ces derniers n'aient pas leur mot à dire sur la politique mise en œuvre pour eux. Nous avons donc proposé une modification du décret en Conseil des ministres qui a été validée par le Président de la République. Mais dans des comités d'orientation de toutes les instances au sein de mon

ministère et qui sont en charge de politiques à l'en-droit des jeunes. La promotion des jeunes, c'est aussi faire en sorte qu'ils soient sensibilisés à certains féaux. Et ce sont environ 200 mille jeunes qui sont ainsi sensibilisés chaque année. En outre, nous avons le Compendium des compétences jeunes mis en place par mon prédécesseur et que nous sommes en train d'actualiser. C'est une initiative qui permet de faire la promotion de ces jeunes dans différents secteurs d'activité et qui sont à nos yeux des potentiels à exploiter.

Intervention étatique et politique Je suis un homme politique, porte-parole adjoint et responsable de la communication du RHDP. Alors sur mon engagement politique, il n'y a pas d'ambiguïté. Mais je fais la part des choses entre mon engagement politique et ma mission à la tête du département. Vous savez, l'Etat est neutre dans ses interventions et donc quand je me retrouve dans les initiatives relevant de mon département, c'est l'Etat qui intervient. D'ailleurs, j'ai demandé à mes collègues que nous assurions la neutralité des interventions de l'Etat. Certains disent des choses qui ne sont pas vraies. Par exemple, que pour bénéficier des chèques dans le cadre de l'opération Agir pour les jeunes, il faut avoir sa carte de militant au RHDP. D'abord, il n'y a pas encore de carte de militant au RHDP. C'est malheureux ce genre de discours. Tous les jeunes bénéficiaires de nos opérations sont sélectionnés sur la base de critères. Nous avons demandé à la Coopec de former tous les bénéficiaires de ces fonds. Et parmi eux, il y en a qui ont un engagement politique dans quelque parti que ce soit et d'autres qui ne font pas de la politique. Notre action s'adresse à tous les jeunes, qu'ils aient une appartenance politique ou non.

La perte des valeurs Profanation de la tombe de DJ Arafat, les enfants en confit avec la loi, les fumoirs...Ce sont des questions essentielles mais qui doivent être un questionnement de l'ensemble de la société ivoirienne. Ce n'est pas une question seulement pour le ministre de la Promotion de la jeunesse. À l'époque, quand j'étais conseiller technique à la Présidence, j'ai eu à organiser les Assises de la jeunesse dans notre pays, en 2011, 2013 et 2015. Et à cette occasion, il y a l'un des thèmes qui était déjà en rapport avec la perte des valeurs. Des sociologues, des spécialistes, des psychologues avaient diagnostiqué à



Le ministre de la Promotion de la jeunesse et l'Emploi des jeunes et ses collaborateurs ont visité la rédaction de Fratmat.info. (PHOTO : SEBASTIEN KOUAGSI)

l'époque que nous avons malheureusement, avec la décennie de crise que nous avons connue, une perte des valeurs dont les conséquences étaient dramatiques pour notre pays. Ces jeunes qui n'avaient plus de repères ! Mais ce n'est pas une accusation totalement démesurée, parce qu'il y a des parents qui ont totalement démissionné. Parce que, qui donne une éducation en premier aux enfants ? Ce n'est pas l'Etat ! Le premier éducateur, c'est la famille, ce sont les parents qui ont malheureusement démissionné. Ensuite, l'école concourt aussi à cette éducation des jeunes. C'est un débat qu'il faut ouvrir et nous remettre tous en cause. Le gouvernement, la société civile, les parents. Si on pense que tout relève du gouvernement, on se n'en sortira pas. On a tous été choqués de voir un gamin de 8 ans dire qu'il a touché le corps d'Arafat, et que sa barbe est du caoutchouc. Je me rappelle que nous étions enfants, dès que vous apprenez qu'il y a un décès dans une cour, vous ne pouvez pas passer devant la maison... Et la nuit, vous êtes terrifiés de peur que ce mort apparaisse. Vraiment, cela est choquant et amène à se poser des questions. C'est aussi les effets conjugués de la crise que nous avons connue. Nos frontières ont été poreuses, tous les rapports l'ont démontré pendant cette période. Beaucoup de drogue a circulé en Côte d'Ivoire, les gens ont commencé à s'y adonner. Mais il y a aussi la criminalité derrière cela. Vous avez des chefs de gangs qui poussent les enfants à se droguer. Et les amènent à aller agresser et leur ramener le butin. Je vois la question sous deux angles. Déjà sous l'angle sécuritaire, le gouvernement, à travers l'opération Epervier, a détruit beaucoup de fumoirs, les enfants en confit avec la loi, il y en a de moins en moins. Rappelez-vous, il y a à peine un an, il n'y avait pas un jour sans agression. Le gouvernement a fait preuve d'efficacité dans le traitement de cette question. Après, il y a la lutte contre la drogue, en général. Il y a une chose qui est encore plus dramatique. Dans nos lycées et collèges, on a de plus en plus d'enfants qui s'adonnent à la consommation de la drogue. C'est un phénomène dont on ne voit pas les effets aujourd'hui, mais à moyen terme, c'est-à-dire dans 5 ou 10 ans, on s'apercevra des effets sur notre environnement, sur le pays. Parce que ces jeunes, s'ils constituent une force, un potentiel pour le pays, il faut qu'ils soient des corps sains dotés d'esprits sains. Il faut qu'ils soient bien formés. Mais si on a des jeunes qui sont détruits par la drogue, ça compromet notre objectif de développement. Mon ministère va continuer à sensibiliser, tandis que le ministère de la Sécurité continue de traquer les fumoirs. Il y a des caïds de la drogue qui ont été arrêtés et présentés à la télévision nationale. Mais les parents doivent éduquer aussi leurs enfants. Un parent doit s'assurer que son enfant va effectivement à l'école, suivre son enfant, parler avec le maître de maison... On ne jette pas son enfant à l'école et puis on démissionne. Il faut des états généraux sur cette question, c'est un vrai débat qui doit s'ouvrir, parce qu'il y va du devenir de notre pays.

Cnj et jeunes de partis politiques Oui, la jeunesse politique fait partie du Cnj. On ne peut pas non plus développer un sentiment antipolitique. Les jeunes qui sont dans la politique sont des jeunes. Pourquoi vous voulez qu'ils soient exclus de tous les processus liés aux jeunes ? C'est justement en les excluant des processus qu'on crée les phénomènes décrits plus haut. Dans la réforme, il y a deux postes. Avec 14 vice-présidents du Conseil national des jeunes. Deux vice-présidents sont pour les jeunes politiques, un vice-président pour les jeunes de l'opposition. Et le Fpi a désigné son président des jeunes au sein du Cnj ; et un poste de vice-président pour les jeunes du parti au pouvoir, le Rhdp. On peut être jeune, politique et être membre du Conseil national de la jeunesse, à côté d'autres jeunes, ceux qui ont décidé de ne pas faire la politique. L'essentiel, c'est qu'on ait toutes les opinions qui s'exercent sur les problématiques qui touchent aux jeunes. Les jeunes qui ne sont pas politiques sont plus nombreux à aller vers nos guichets emplois, pour obtenir des stages de qualification dans les entreprises, ou des stages de validation des diplômes.

Égalité des chances Quand j'ai l'occasion d'être en face des jeunes, notamment ceux qui sont de même obédience politique que moi, je ne manque pas de leur demander de se battre comme tous les autres jeunes, pour bénéficier des opportunités qu'offre le gouvernement aujourd'hui à l'ensemble de la jeunesse ivoirienne. Je leur dis que ce n'est pas parce que vous êtes militants du Rhdp que le travail viendra frapper à vos portes ! A l'instar de tous les autres jeunes, vous devez vous battre pour saisir les chances qui s'offrent à vous. Voilà le langage que je leur tiens ! Je suis donc très à l'aise pour vous donner des exemples, entre autres celui de Dougoutigui que nous avons aidé à mettre sur pied une ferme. Il est loin d'être membre d'un quelconque parti politique ! Il y a aussi Ben Aziz, pionnier dans le domaine agricole, lui non plus n'est pas militant d'une formation politique. Il y a aussi le cas de ces dizaines de jeunes à qui le ministère a apporté un soutien dans le nord du pays, pour monter une unité de production de riz. Ces jeunes font d'ailleurs notre fertilité aujourd'hui. La Rti a fait un reportage sur leur savoir-faire. Eux aussi ne sont pas connus comme des militants d'un parti politique. Je ne suis donc pas d'accord, quand on dit que ce sont les jeunes du Rhdp qui sont les seuls bénéficiaires lorsque des financements sont disponibles. Bien au contraire. Il est clair qu'on peut faire de la politique et avoir un bon travail. L'idéal, c'est de pouvoir sortir des griffes des partis politiques, avoir son travail pour être totalement autonome, et ne pas être à la merci de ceux avec qui on fait la politique. Il ne faut non plus généraliser la situation et stigmatiser les jeunes. Bien sûr, il y a des efforts à faire. C'est clair qu'il faut qu'on revienne à certaines valeurs, qu'on soit militant de partis politiques ou pas, il faut par ailleurs qu'on marche sur certains fondamentaux.

La place des jeunes ruraux En ce qui concerne la question des jeunes ruraux qui ne seraient pas pris en compte, il faut savoir que tout est, avant tout, question d'organisation des cérémonies. Lorsqu'on procède à des remises de chèques dans une localité, c'est l'ensemble des jeunes de toute la région qui sont concernés. Et donc, c'est de façon symbolique qu'on organise ces cérémonies-là dans la capitale de la région. Toujours est-il que ce sont des jeunes en provenance de toutes les localités, y compris les villages les plus reculés qui se déplacent pour recevoir les chèques. Si vous vous rapprochez davantage de nos services, vous allez vous rendre compte que la plupart des

bénéficiaires sont issus du domaine agricole, donc du monde rural. Car, ce sont eux qui ont besoin de ressources pour mieux développer leurs productions agricoles. Il y a aussi des jeunes qui souhaitent développer leurs activités dans la commercialisation et l'achat d'anacarde ou de produits artisanaux. Dans la région du Gbôklè, par exemple, on s'est rendu compte que la proportion de jeunes qui souhaitent se lancer dans la pêche est très importante. Au total, nos actions touchent des jeunes issus de différents secteurs d'activité. Et donc, c'est en fonction des réalités économiques de leurs régions qu'ils font leurs demandes de financement. Moyens de subsistance des jeunes politiques sans emploi Si la question est posée au ministre de la Promotion de la jeunesse, je ne peux pas vous assurer une réponse. Mais, si c'est à l'homme politique, je pourrais vous apporter une réponse. Mais est-ce la tribune appropriée pour répondre à cette préoccupation ? Ce qu'il faut dire, c'est qu'il ne faut pas stigmatiser ces jeunes. Tenez, le directeur exécutif de la jeunesse du Rhdp est conseiller technique dans un ministère, doctorant en droit. Donc, tous les jeunes qui ont décidé de faire de la politique ne sont pas forcément des laissés pour compte. Ils sont nombreux ces jeunes qui ont décidé d'embrasser la vie politique, avec un niveau d'études et un job appréciables. S'ils ont décidé de s'engager, il faut, par conséquent, respecter leur engagement.

Place du digital dans la politique emploi jeune Vous devez savoir que nous avons un positionnement transversal. Vous avez l'Agence nationale d'insertion des jeunes qui vient en appui à toutes les initiatives qui peuvent aider à insérer des jeunes. Et cette agence a signé une convention avec le ministère de l'Economie numérique, notamment la Fondation jeunesse et numérique qui développe des initiatives de formation pour les métiers liés au digital. Et dans le cadre de cette convention que nous allons finaliser, l'Agence emploi jeunes accompagnera l'action de la Fondation jeunesse et numérique. Mais au-delà, nous avons un fonds de garantie à la BNI (Banque nationale d'investissement) qui permet de financer tous les projets des jeunes. Je ne parle pas de petits projets tels que "Agir pour les jeunes", qui part de 100 mille Fcfa à un million, mais des projets structurants de 5 millions, 10 millions de Fcfa, 20 millions de Fcfa et plafonnés à 50 millions de Fcfa, parce que initialement, on a eu des financements allant jusqu'à 700 millions de Fcfa pour un projet. Là, nous avons décidé de plafonner à 50 millions de Fcfa pour donner le maximum de chances à tous les jeunes. Un jeune qui a un projet dans le domaine du numérique, du digital, peut bénéficier du financement de l'Agence nationale jeune. Ce qu'il faut, c'est de demander à tous les jeunes porteurs d'initiatives, surtout dans les domaines où l'on a les métiers d'avenir, de s'approcher de l'Agence emploi jeunes, de présenter leur projet, car ce sont des ressources publiques pour les aider. Ils n'ont qu'à entreprendre les démarches. Si le comité d'analyse de la BNI valide le projet et que le comité de certification que nous avons mis en place avec les experts du ministère et d'autres ministères sectoriels valident le projet, il est financé. Oui, nous finançons les projets qui mettent en évidence l'emploi dans le digital. En ce qui concerne la politique d'industrialisation, l'orientation économique est de transformer le cacao, l'anacarde, le café. Lorsque nous étions à la formation professionnelle, vous avez vu qu'avec sa Majesté le Roi du Maroc, nous avons pu obtenir et ouvrir le Centre des métiers de Yopougon. Pour la première fois dans notre pays, vous avez au sein de ce centre une filière en chocolaterie. Pour nous, c'est une avancée notable. Nous sommes le premier producteur de

cacao et nous voulons le transformer en chocolat mais, nous n'avons pas de formation dans le domaine. Aujourd'hui, cette filière va accompagner cette politique d'industrialisation qui est en train de se mettre en place.

Taux de chômage... Pour la question du taux de chômage, je ne sais plus quoi dire. On me nomme sur les réseaux sociaux Monsieur 2%, Monsieur 3%. Vous expliquez, réexpliquez mais il y a d'autres qui ne veulent pas comprendre. Finalement, on se demande si le débat est nécessaire. Peut-être une dernière fois, je vais essayer. Il y a beaucoup de confusions dans ce débat comme dans beaucoup d'autres dans notre pays. D'abord, je dis qu'on n'est pas tous spécialistes de tout. Et ce que je dis à mes interlocuteurs, c'est que les questions de l'emploi et du chômage sont techniques. Vous avez une agence internationale qui est le BIT (Bureau international du travail) à qui les Etats, les travailleurs, les organisations, les syndicats, etc., ont décidé de confier la responsabilité des instruments de mesure du chômage, des emplois décents dans nos différents Etats. Et le chômage a une définition. Maintenant, si chacun y va de sa définition, on peut discuter 20 ans, 30 ans. Il y a trois critères qui rentrent dans la définition du chômage. L'Organisation internationale du travail (Oit) et le BIT considèrent qu'est chômeur une personne qui est d'abord sans emploi et qui est apte à travailler. Vous pouvez être sans emploi et ne pas être apte à travailler. Par exemple, si j'ai eu un accident qui me rend inapte, je suis sans emploi, mais je ne suis pas apte à travailler. Il faut être sans emploi, apte à travailler et à la recherche d'un emploi. Je peux être sans emploi et décider de ne pas chercher du travail. Ce sont ces trois éléments qui définissent le chômage. C'est à partir de ces trois éléments que le chômage est calculé dans tous les pays au monde. A partir de ce calcul, en France, il y a 8% de chômeurs. En Côte d'Ivoire, selon l'Oit, nous sommes à 2,6% de chômeurs en 2018. Dans le dernier rapport de l'Uemoa qui date de 2017, nous étions à 3, 3% de chômeurs. Le Togo a 1,7% de chômeurs, le Niger 0,4% de chômeurs, le Burkina Faso 5% de chômeurs. Le Liberia a entre 3 et 5% de chômeurs. Quand on dit cela, ce n'est pas qu'on veut masquer la réalité. On dit voici la définition, et à partir de cette définition, voici ce que les gens ont fait comme calcul et ce qui ressort de là. Nous ne nous sommes pas contentés de la définition. Parfois, je pense que les gens font preuve de mauvaise foi. Ils ne rendent pas compte de ce que nous disons. C'est comme si nous sommes satisfaits du fait qu'il n'y a pas de chômage en Côte d'Ivoire. Alors qu'on multiplie des milliards pour les programmes d'insertion. C'est parce que le gouvernement s'appuie sur les critères internationaux, ce qui permet de dire qu'il y a 2,7% de chômeurs selon l'Oit et qu'il y a 3,3% en 2017 selon l'Uemoa; ces chiffres masquent une autre réalité. Dans les Etats européens, il n'y a pas d'emploi quasiment informel. Vous avez des emplois formels. En France, les gens travaillent. S'ils ne le font pas, il y a tout un système d'accompagnement d'emploi et ils pointent à la fin du mois. Or, ici, 83% de nos emplois sont dans l'informel avec pour conséquence la précarité. Beaucoup de jeunes, à travers les petits métiers, vivent et ne rentrent pas dans la définition du chômage. Beaucoup disent que je ne travaille pas, mais je gère une cabane. Le Bit dit que c'est un emploi, car il y a une catégorie de travail, il y a des travailleurs pauvres, précaires. Pour nous, on ne peut pas s'appuyer sur un seul critère. Avec la définition du Bit, il faut aller plus loin. Nous avons un second calcul qui est le taux combiné de chômage et d'emplois vulnérables. Là, le taux est estimé à 25%, c'est-à-dire qu'on prend le chômeur au sens strict du terme, les travailleurs occasionnels dont

l'emploi est précaire et qui peuvent travailler 2 ou 3 fois. Quand on tient compte de tout cela, on monte à 25%. Certains disent que la Bad a contredit le gouvernement et qu'il y a entre 70% et 80% de chômage en Côte d'Ivoire. Relisez les pages 24, 26, 27 du rapport de la BAD; la Bad n'a jamais dit cela. La Bad dit que le chômage et l'emploi informel dans nos pays dont la Côte d'Ivoire est estimé entre 70 et 80%. Alors qu'on dit que l'emploi informel est de 91%, le chômage est de 2,6%. Nous pensons que la Bad elle-même a diminué les calculs. Si on prend le tout combiné, on aura les 91% d'emplois informels ajoutés à 2,6%, ce qui fera 94%. La Bad dit qu'au Togo, le chômage est de 1,7%, le taux combiné de chômage et d'emploi informel est de 90%. On a même poussé le Président du PDCI à dire que la Bad assure qu'il y a 90% de chômage en Côte d'Ivoire. Ce qui est faux. Très peu de personnes au-delà des comptes rendus ont pris le rapport de la Bad pour se faire elles-mêmes leur propre opinion. La Bad explique comment dans les Etats pauvres, comme le Niger, il y a un taux de chômage qui est aussi bas, alors que dans les pays qui ont des économies plus développés, le taux de chômage est bas. La Bad donne l'explication dans le même rapport et indique que cette incohérence s'explique. Plus les Etats sont pauvres, les populations sont obligées de faire de petits métiers pour vivre et elles sortent de la définition du chômage. En France par exemple, un jeune Français travaille rarement dans l'informel, mais plus les gens sont pauvres, plus ils s'adonnent à de petits métiers. Quand ils le font, ils sortent de la définition du chômage. Donc, il n'y a aucune incohérence. Tout est dans le rapport de la Bad. Ce qui est frustrant, c'est que quand on a fini de donner ces définitions, on entend des gens dire que le ministre de la Promotion de la jeunesse affirme que le taux de chômage en Côte d'Ivoire est de 3%...C'est difficile. On explique une réalité. Le ministre Sidi Touré, mon prédécesseur, a donné ce taux et un de vos collègues m'a posé la question de savoir si ce taux est vrai. Je dis oui, c'est vrai, mais nous ne nous limitons pas à ce taux parce qu'il y a d'autres réalités qu'il faut prendre en compte. C'est cette partie du discours que certains ont fait semblant de ne pas entendre et ils soutiennent que le gouvernement nie la réalité. Mais, si le gouvernement nie la problématique de l'insertion des jeunes, pourquoi avoir mobilisé 141 milliards de F Cfa pour chercher à donner des opportunités à un demi-million de jeunes en vue de leur permettre d'avoir ou d'accroître leurs activités dans le cadre de l'opération Agir pour les jeunes ?

KANATÉ MAMADOU



Création d'un siège à la CEI pour le PDCI

Le parti dénonce une manipulation intolérable

**Un siège à la CEI
Le PDCI dénonce
une manipulation
intolérable du parti
au pouvoir** PAGE 4



La directrice de la communication du PDCI, Djenebou Zongo, a vigoureusement hier dénoncé la création d'un nouveau siège à la CEI pour le compte du PDCI. Pour elle, le chef de l'Etat tente de mettre à mal son alliance avec les autres partis d'opposition.

Si le gouvernement espérait voir le PDCI se ruer sur le nouveau siège de commissaire à la commission électorale indépendante, eh bien c'est raté. Car la directrice de la communication du parti a dénoncé, hier, la mesure comme une tentative du gouvernement visant à nuire à la cohésion de l'opposition. Après la mise en place de la nouvelle CEI, le PDCI-RDA et des partis politiques de l'opposition ont adressé une requête à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qui a convoqué le gouvernement Ouattara, le PDCI, et l'ADPH le 12 mars 2020 », a expliqué madame Zongo. Dans une mise au point aux allures de mise en garde, la directrice de la communication du PDCI a ensuite dénoncé « des mensonges pour légitimer sa mascarade électorale » en préparation, ajoutant que « le PDCI-RDA n'est pas un parti politique de boulanger où il faut trahir ses amis de lutte pour parvenir à ses fins ». A la grande surprise de tous, le porte-parole du gouvernement Sidi Touré avait en effet indiqué, lors du communiqué du dernier conseil des ministres que le chef de l'Etat, Alassane Ouattara, avait créé un nouveau poste de commissaire au sein de la CEI pour le compte du PDCI qui, malgré son statut de deuxième force politique parlementaire du pays n'est pas représenté au sein de la nouvelle CEI dont l'opposition combat la mainmise du parti au pouvoir. Justement, le PDCI a intenté un procès contre le gouvernement qui n'a pas préservé le principe de l'équilibre et de l'autonomie de la CEI vis-à-vis de l'Etat et de la classe politique. La cour africaine des droits de l'homme et des peuples doit ainsi vider son délibéré le jeudi prochain à Arusha sur ce sujet. Le pouvoir ivoirien a donc joué sur la longueur des procédures pour passer en force. Mais à la grande joie de l'opposition, le tribunal a décidé de se prononcer sur le fond ce 12 mars. C'est dans ce contexte

que le gouvernement a décidé de tendre la main au PDCI, espérant certainement en retour que les juges seraient plus cléments, la présence de toute la classe politique dans la commission électorale à huit petits mois de l'élection présidentielle pouvant être interprété ecomme un consensus des concernés. Ce qui pourrait alors pousser la CADHP à ne pas vouloir être plus royaliste que le roi. Mais le PDCI a rejeté la proposition du gouvernement. En tout cas si le plus vieux parti de Côte d'Ivoire voit dans la subite mansuétude d'Alassane Ouattara la preuve d'une pression qui s'exerce de plus en plus sur lui, pour le ministre de la communication Sidi Touré, c'est en raison de la grande magnanimité du chef de l'Etat qu'une telle décision a été prise en faveur du PDCI. La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples doit dire si la Commission électorale Indépendante actuelle respecte les normes et standards internationaux. Pour rappel, la CADHP, dans un arrêt du 18 novembre 2016, sur requête de l'ONG APDH du 7 juillet 2014, a observé que « la majorité des membres qui composent l'organe électoral ivoirien sont désignés par des personnalités et partis politiques participant aux élections. La Cour considère ainsi que pour qu'un tel organe puisse rassurer le public sur sa capacité à organiser des élections transparentes, libres et justes, sa composition doit être équilibrée ». Le RHDP qui avait fait la sourde oreille a curieusement, à quelques jours du rendezvous du 12 mars, fait entrer dans la CEI un représentant du PDCI, à grande surprise de ce parti qui dément à travers sa directrice de la communication. Mais le PDCI n'en veut pas. Selon madame Djenebou, son parti sait que le parti au pouvoir finira par céder. Dès lors, pourquoi sauter sur un strapontin ? « Le PDCI-RDA sait qu'il aura forcément une réforme profonde de la CEI et elle sera équitable au lieu négocier pour lui seul. Cependant et ses alliés politiques ? Le PDCIRDA ne trahira pas ses amis de luttes ; nous aurons ensemble cette victoire. Le pouvoir veut utiliser cette information pour attirer le PDCI-RDA pour légitimer sa mascarade électorale que nous refusons. Ce ne sont que des mensonges encore, pour dire qu'ils sont des démocrates. Nous insistons sur la recomposition de la CEI et non une négociation car la CEI n'est pas une propriété privée du RDR-RHDP », a-t-elle insisté.

BAKAYOKO HAMZA